



école d'arts du Choletais

Impasse des charuelles 49300 Cholet

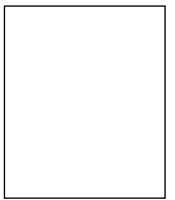
02 72 77 23 40

ecoledart@choletagglomeration.fr

2023 / 2024

inscription

réinscription



COORDONNÉES DE L'ÉLÈVE

nom _____

prénom _____ date de naissance | | _____

adresse _____

code postal _____ ville _____

tél domicile _____ tél travail _____

tél portable élève majeur _____

courriel _____

REPRÉSENTANT LÉGAL / PARENT OU TUTEUR

nom _____

prénom _____ date naiss. | | _____

adresse _____

c. postal _____ ville _____

tél dom _____ tél trav _____

tél portable _____

Lycées - Option Arts Plastiques

Lycée Jeanne Delanoue Lycée Champ-Blanc Lycée Julien-Gracq

Lycée Renaudeau Lycée Europe Lycée de la Mode Lycée Sainte-Marie

NOUVEAU ! Classes CHAAP

6^e 5^e 4^e Collège Notre-Dame du Bretonnais

6^e 5^e 4^e Collège République

LISTE DES ATELIERS Cocher les cases correspondant à/aux (l')atelier(s)

Enfants

5/6 ans samedi 9h-10h

7/8 ans **Découverte / Modelage**

mercredi 13h45-14h45

7/8 ans Cours pluridisciplinaire d'1h30

mercredi 13h-14h30

mercredi 15h-16h30

samedi 9h-10h30

9/10 ans Cours pluridisciplinaire d'1h30 ou 1h

lundi 17h30-18h30 mar. 17h-18h30

mer. 13h15-14h45 mer. 15h-16h30

sam 9h-10h30

Pré-ados 11 / 13 ans

Pluridisciplinaire Cours d'1h30

lundi 17h-18h30

mardi 17h-18h30

jeudi 17h-18h30

samedi 9h-10h30

Modelage / Céramique Cours d'1h30

mercredi 16h45-18h15

Dessin / Bande dessinée / CAO Cours d'1h30

mercredi 15h15-16h45

Architecture / Design Cours d'1h30

mercredi 15h30-17h

Adolescents 14 / 18 ans

Cours de 2h

Dessin

samedi 10h30-12h30

Volume / Céramique

samedi 10h30-12h30

Dessin / Design / Architecture

mercredi 17h-19h

Dessin / peinture

mercredi 17h-19h

Bande dessinée / CAO

mercredi 17h-19h

Dessin / Arts appliqués

samedi 10h30-12h30

Arts graphiques et Estampe

mercredi 16h30-18h30 (12-16 ans)

NOUVEAU ! Dessin / Illustration

Cours de 2h

samedi 10h30-12h30

Ados / Adultes

Histoire de l'Art Cours de 1h30

jeudi 18h30-20h

Adultes

1^{ère} année

Dessin Initiation Cours de 2h

lundi 19h-21h mardi 19h-21h

Volume / Céramique Cours de 2h30

mardi 18h30-21h

mercredi 10h-12h30

2^e année

Dessin / Couleur Cours de 2h

mercredi 19h-21h

jeudi 17h30-19h30

Dessin perfectionnement Cours de 2h

mercredi 19h-21h

jeudi 14h45-16h45

Estampe Contemporaine Cours de 2h30

mercredi 18h30-21h

À partir de la 3^e année

Grand Atelier Peinture

jeudi 9h30-12h30

Croquis / Portrait / Modèle vivant Cours de 2h

mardi 10h-12h

Peinture moderne Cours de 2h30

lundi 14h-16h30

mardi 19h -21h30

école d'arts du Choletais ANNÉE 2023-2024

nom _____

prénom _____

adresse _____

code postal _____ ville _____

cours _____



école d'arts du Choletais

Impasse des charuelles 49300 Cholet
02 72 77 23 40



Pièces à fournir obligatoirement lors de l'inscription

> Deux photos d'identité à coller sur la fiche, l'attestation de responsabilité civile.

Pour les habitants de l'Agglomération du Choletais : un justificatif de domicile (contrat de location ou facture de moins de trois mois d'électricité...), la photocopie de l'avis d'imposition 2022 (sur revenus 2021) ou 2023 en cas de changement de situation avant le 23 septembre 2023.

Tarifs AdC : élèves résidant dans l'Agglomération du Choletais

Tarifs hors AdC : élèves résidant hors de l'Agglomération du Choletais.

Tarifs hors AdC - Option Arts Plastiques : lycéens justifiant d'une attestation de scolarité dans les lycées référencés.

* **Tarifs 1 - 2 - 3** : voir conditions ci-après.

Dispositions particulières

La date limite d'inscription à l'École d'Arts du Choletais est fixée au 31 décembre 2023.

Pour les élèves hors Agglomération du Choletais, les droits de scolarité pourront faire l'objet d'une participation versée par la commune de résidence (ou structure intercommunale en cas de transfert de la compétence culture).

Tarifs et conditions

Les droits de scolarité des usagers résidant dans l'AdC sont établis en fonction du quotient familial de chaque foyer. Ce quotient familial est calculé à partir du revenu fiscal de référence et du nombre de parts fiscales figurant sur l'avis d'imposition.

Les familles n'ayant pas communiqué ces éléments au 23 septembre 2023 se verront appliquer le tarif maximum.

Les changements de situation personnelle ou professionnelle sont pris en compte avant le 14 octobre 2023 sur présentation de justificatifs, en cas de modification des droits.

Sur présentation du justificatif

AdC - Tarifs 1

> Contribuable ayant un quotient familial inférieur ou égal à 1 000 €
> Étudiants de l'Agglomération du Choletais (sur présentation de la carte étudiant) hors Classe Préparatoire.

AdC - Tarifs 2

> Contribuable ayant un quotient familial inférieur ou égal à 1 600 €.

AdC - Tarifs 3

> Contribuable ayant un quotient familial supérieur à 1 600 €.

Quotient Familial = Revenu fiscal de référence / (12 x nombre de parts fiscales).

> Revenu fiscal de référence : revenus annuels.

> Nombre de parts fiscales : parts qui figurent sur l'avis d'imposition selon le nombre d'enfants ou de personnes à charge.

(***)** Passeport « Nouveaux choletais » à présenter lors de l'inscription (réduction de 20% du tarif 3 pour une seule inscription dans un délai d'un an à compter de la délivrance du passeport).

Modalités de paiement

Droit d'inscription

> Payable à l'inscription et obligatoire lors de l'inscription
> Sans ce paiement le dossier n'est pas pris en compte.

Droits de scolarité

En deux versements sur factures

> Facture du mois de novembre.
> Facture du mois de février.

Excepté pour les stages, qui sont payables à l'inscription.

Annulation d'inscription

Toute demande d'arrêt de cours doit être immédiatement adressée par courrier ou par mail au Président de l'Agglomération du Choletais.

> Demande reçue au plus tard le 23/09/2023 inclus : les droits de scolarité ne seront pas dus.

> Demande reçue du 24/09 au 31/12/2023 : les droits de scolarité seront dus à 50 %.

> Demande reçue à partir du 01/01/2024 : les droits de scolarité seront dus en totalité pour l'année scolaire.
> Cas particuliers : en cas d'inaptitude de plus de trois mois consécutifs, sur présentation d'un certificat médical ou en cas de déménagement par suite d'une mutation professionnelle, une part représentant 25% des droits annuels de scolarité sera remboursée. En cas de décès, la facture ne sera pas due.

Autres engagements

L'École d'Arts du Choletais s'interdit de procéder à une exploitation préjudiciable des images, susceptible de porter atteinte à la vie privée, à la réputation et/ou à la dignité ou d'en faire une exploitation commerciale. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, veuillez contacter notre Délégué à la protection des données à l'adresse mail dpo@choletagglomeration.fr. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL. Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter notre politique de confidentialité sur notre site de l'Agglomération du Choletais.fr.

Les parents sont tenus de venir chercher leur(s) enfant(s) à l'heure de sortie des cours, 5 minutes de courtoisie seront accordées en cas d'imprévu.

IMPORTANT !

Le tarif correspond à l'adresse au jour de l'inscription.

Attention, pour prétendre au tarif de l'Agglomération du Choletais, il faut présenter une pièce administrative très récente justifiant votre qualité de résident.

Le paiement est recommandé par chèque ou carte bancaire.

DROITS D'INSCRIPTIONS / 15€

Obligatoires, non-remboursables et payables à l'inscription.

Droits de scolarité 2023/2024

Payables en novembre 2023 et février 2024 après réception des deux factures.

	AdC Tarifs 1 < 1000 €	AdC Tarifs 2 * Quotient familial fiscal ≤ 1600 €	AdC Tarifs 3 * Quotient familial fiscal > 1600 €	HORS AdC	HORS AdC Lycées Option Arts Plastiques
ENFANTS (5-6 ans)					
Cours Pluridisciplinaire (1h)	60,00 €	60,00 €	62,00 €	240,00 €	
ENFANTS (7 à 13 ans)					
7-8 ans Découverte Modelage (1h)	65,00 €	65,00 €	67,00 €	260,00 €	
7-13 ans Pluridisciplinaire (1h30)	90,00 €	90,00 €	92,00 €	360,00 €	
11-13 ans Modelage (1h30)	90,00 €	90,00 €	92,00 €	360,00 €	
9-10 ans Pluridécouverte (1h)	60,00 €	60,00 €	62,00 €	240,00 €	
7 à 13 ans Architecture (1h30)	90,00 €	90,00 €	92,00 €	360,00 €	
11-13 ans BD / CAO (1h30)	90,00 €	90,00 €	92,00 €	360,00 €	
ADOLESCENTS (à partir de 14 ans)					
Dessin, Dessin-Peinture / Illustration (2h)	120,00 €	150,00 €	153,00 €	600,00 €	300,00 €
Arts graphiques / Estampe & Design-Archi.	160,00 €	200,00 €	204,00 €	800,00 €	400,00 €
Bande dessinée / CAO (2h)	160,00 €	200,00 €	204,00 €	800,00 €	400,00 €
Volume / Céramique (2h)	160,00 €	200,00 €	204,00 €	800,00 €	400,00 €
Arts appliqués (2h)	120,00 €	150,00 €	153,00 €	600,00 €	300,00 €
ADULTES (à partir de 18 ans)					
Dessin : Initiation, Perfectionnement	120,00 €	150,00 €	153,00 €	600,00 €	
Dessin Couleur (2h)	136,00 €	170,00 €	173,00 €	680,00 €	
Volume / Céramique (2h30)	232,00 €	290,00 €	296,00 €	1160,00 €	
Peinture Moderne (2h30)	176,00 €	220,00 €	224,00 €	880,00 €	
Croquis / Portrait / Modèle vivant (2h)	200,00 €	250,00 €	255,00 €	1000,00 €	
Estampe Contempo. et Céramique (2h30)	232,00 €	290,00 €	296,00 €	1160,00 €	
Histoire de l'Art Ados / Adultes (1h30)	96,00 €	120,00 €	123,00 €	480,00 €	
Grand Atelier Peinture (3h)	211,00 €	264,00 €	269,00 €	1056,00 €	
CLASSE PRÉPARATOIRE	800,00 €	808,00 €	808,00 €	1200,00 €	
STAGE > Prix à la journée	38,00 €	39,00 €	39,00 €	53,00 €	
Classes CHAAP			92 €		

J'accepte de recevoir des informations par mail à caractère culturel (expos, spectacles...) Je n'accepte pas.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectifications aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la Direction de la Culture - Hôtel d'agglomération - BP 62111 - 49321 - Cholet cedex.

J'accepte l'utilisation de mon image photographique ou celle de mon enfant pour un éventuel support de communication de l'École.

Je n'accepte pas.

Date de l'inscription :

Signature (de l'élève majeur)

Signature (des parents pour les élèves mineurs)